



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier commun Issambres
Nord, Est et Ouest
Lundi 18 novembre 2024

Rédacteur : Youna PEUZIAT

Approbateur : Jean-Claude SAVIO

Objet de la réunion : Conseil de quartier Issambres

Date : le 18/11/2024

1) PRÉSENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Excusé
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux Élu référent du conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint – Elu référent du Conseil de quartier Ouest	Oui
Sylvie LELEU	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Caroline DEMONEIN	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Jérôme BUSNEL	Elu référent du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	Oui
Ken TISSIER	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Ouest	Excusé
Olivier COUTANT	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Nord	Excusé

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Fatma BADJI	Directrice de Cabinet	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Jean-François VEROT	Directeur Général Adjoint	Oui
Benoit BODRATI	Directeur Général Adjoint	Oui
Vincent VILLALTA	Directeur Général Adjoint	Excusé
Myriam TORRI	Directrice du CCAS	Excusée
Olivier LONGER	Directeur des Services Techniques	Oui
Youna PEUZIAT	Coordinatrice du pôle des Issambres	Oui

Conseillers de quartier Nord :

Roger ALEND	Conseiller quartier Issambres Nord	Excusé
Joëlle ARDAUD	Conseillère de quartier Issambres Nord au titre des associations	Oui
Bernard CARAYOL	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Maurice MEFFRE	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Patrick MOULINES	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Alain POTTIER	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Claude SARRAZIN	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Guillaume UBA	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui

Conseillers de quartier Issambres Ouest :

Jean-Michel CAZELLES	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Excusé
Armand CREMONT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Roger DUBOIS	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Karl Patrick GORITZ	Vice-Président du Conseil de quartier Issambres Ouest	Oui
Martine LACAS	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Excusée
Angélique LECANU	Conseillère de quartier Issambres Ouest au titre des associations	Excusée
Eric LEVET-LABRY	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Philippe NERON-BANCEL	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui
Claude PASCAULT	Conseiller de quartier Issambres Ouest	Oui

Conseillers de quartier Issambres Est :

Hervé BROGGI	Vice-Président du Conseil quartier Issambres Est	Oui
Andréa DE MATTEI	Conseiller de quartier Issambres Est	Excusé
Pierre FERRE-BOGE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Manuel DA CUNHA GAVINA	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Martine GUIGNARD	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Hélène KALFON	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Josette MIMOUNI	Conseillère de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Jean-Marc PASTRE	Conseiller de quartier Issambres Est au titre des associations	Oui
Marie-Christine PETITJEAN	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Christian ROTTARO	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Jacques VIAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui

PREMIÈRE PARTIE

- **Préambule.**

Madame BOUVARD débute le conseil de quartier en excusant l'absence de Monsieur le Maire ce soir, retenu sur une réunion. Avant de débiter la séance, elle remercie l'assemblée nombreuse ce soir et informe que désormais à la demande des Conseillers de quartier les questions seront posées par les 3 vice-présidents.

DEUXIÈME PARTIE

ORDRE DU JOUR des Conseillers de quartier.

POINT 1 – SAN PEIRE :

1) Projet de San Peire :

Monsieur Patrick GORITZ, Vice-président du conseil de quartier Ouest débute l'ordre du jour par le projet de l'ancienne école. A savoir où en est le projet ?

Monsieur GNERUCCI explique qu'à ce jour le permis de construire n'est pas annulé, ce dernier court toujours mais la ville est dans l'attente d'une nouvelle proposition du promoteur selon les modalités demandées. Ce travail s'effectue conjointement avec la ville. Les commerces existants sont associés à ce nouveau projet. L'aménagement n'a pas d'emprise sur la place San Peire ce qui permettra de conserver les places de stationnements existantes. Le projet demeurera sur les hauteurs existantes et des stationnements sont prévus sous les nouvelles constructions.

Monsieur GORITZ demande dans le cadre de ce projet le devenir de la place, notamment pour les commerçants ? Un visuel avait été présenté lors de la réunion publique de Monsieur le Maire, est-ce une ébauche du projet ?

Monsieur GNERUCCI explique que dans cet aménagement, l'emprise de la place a été retirée depuis plus de 6 ans, déjà à l'époque de l'ancienne municipalité. Il n'a jamais été question de modifier cette place et elle restera avec des stationnements comme à l'existant. La photographie présentée lors de la réunion publique de Monsieur le Maire est une photographie non contractuelle et la fontaine est une illustration, il n'y a aucune polémique sur ce devenir. La place ne sera pas touchée.

Monsieur GORTIZ sollicite la ville sur la réflexion d'acquérir la propriété Ollier jouxtant la rue des Arapèdes de la place San Peire afin d'agrandir le centre-ville.

Monsieur GNERUCCI remercie pour cette question pertinente et informe que la ville souhaite se rapprocher des propriétaires pour effectuer des démarches sur la possibilité d'acquisition foncière.

Monsieur GORITZ demande si la ville aura la main sur les attributions de ces logements et vers quel public s'orienteront ces dernières ?

Monsieur GENRUCCI explique qu'il est trop tôt pour définir le nombre de logements que la ville pourra attribuer néanmoins cette accession se fera selon des critères correctement établis. Il rajoute qu'étant donné la faible proportion, soit 20 logements, la ville ne disposera que de peu de logements sociaux. Pour rappel ces logements disposeront de stationnements pour les résidents.

2) Requalification du Front de mer :

Monsieur GORITZ interpelle les Elus sur l'avancement du projet de San Peïre ?

Monsieur SAVIO, Adjoint au quartier des Issambres explique que la requalification du front de mer va se décomposer en 3 tranches :

- La première tranche des travaux s'effectuera au centre de San Peïre, de la station-service à l'Arpillon.



- La deuxième tranche des travaux se fera du garage Arthaud à l'entrée de ville.



- La troisième tranche des travaux se fera des Pierrats jusqu'à l'entrée de ville côté pont de la Garonnette.



Monsieur GORITZ demande s'il y a des dates précises sur le déroulement de ces travaux.

Monsieur SAVIO explique qu'à ce jour, les études paysagères et d'impact ont bien avancé. Pour le reste, les travaux par eux-mêmes sont prévus courant 2026. Les appels d'offres ne sont pas encore lancés.

Monsieur GORITZ demande si dans l'attente de ces travaux et sachant qu'il y a toujours du retard pour ce type de grand projet, la ville peut-elle envisager des aménagements provisoires ? Embellissement des espaces verts ?

Monsieur SAVIO expose les exemples d'aménagements provisoires en attendant la requalification du front de mer.

- Démolition des garages ARTHAUD,
- Plantation des jardinières en cours,
- Reprise du plancher de la promenade A. Beaumont.
- Aménagement de végétaux pour l'entrée de ville côté Gaillarde.
- Création d'un terrain de pétanque sur le Parking Tardieu,
- Petits travaux d'entretien du quotidien (taille, élagage, marquage, panneaux, mobilier urbain, etc.)

De plus Monsieur GNERUCCI explique que la ville travaille depuis 3 ans sur la mise en place de plantes résistantes notamment avec l'arrêté préfectoral de sécheresse qui interdit l'arrosage. A ce jour, nous sommes dans une phase de transition.

Madame MIMOUNI, Conseillère de quartier des Issambres Est, demande si une enquête publique sera faite sur ce projet du Front de mer.

Monsieur Jean-François VEROT Directeur Général de l'Aménagement revient d'abord sur les phases de délai. Depuis un an, nous sommes dans une phase de programmation qui a été engagée permettant de présenter des esquisses. A partir de là, nous sommes en mesure de consulter la maîtrise d'œuvre du projet. Une équipe pluridisciplinaire va étudier tout, comme les réseaux, les voiries, les espaces paysagers, etc. Cette maîtrise d'œuvre va durer tout 2025 et à l'issue, nous allons lancer une demande au cas par cas auprès des services de l'Etat, ce qui permettra de définir le besoin d'une étude d'impact. Cette étude et les autorisations réglementaires de l'Etat doivent aboutir en restant assez prudents sur la réalisation des travaux de réseaux pour le deuxième semestre 2026 pour débiter l'aménagement en 2027.

Madame Mimouni rappelle qu'à la base c'est un projet suivi par l'Agglomération Esterel Côte d'Azur (ECAA), mais la ville a demandé à reprendre la maîtrise d'ouvrage, néanmoins est-ce qu'une convention a été signée ?

Monsieur VEROT explique qu'effectivement la ville reprend le suivi de ce projet mais il s'agit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage et non, un transfert et c'est toujours l'agglomération qui porte et finance le projet. Il s'agira d'un travail de concertation entre les services des deux instances pour in fine interroger les administrés lors de deux phases de concertation en 2025. Ensuite il y aura une enquête publique.

Monsieur GNERUCCI rajoute que l'objectif de la consultation permettra de définir l'ensemble des besoins comme pour le stationnement.

Monsieur GORITZ, demande si les conseillers pourront disposer régulièrement de l'avancée du projet pour relayer auprès de la population qui s'interroge ?

Monsieur VEROT informe que les retours sont faits au fur et à mesure. Des contacts avec les riverains sont régulièrement réalisés notamment avec les commerçants. L'objectif étant de mettre en valeur le site de San Peire en fonction des attentes des administrés.

Madame MIMOUNI interroge les Elus sur ce projet, il y a deux parties, la partie prise en charge par l'ECAA de l'ordre de 6 millions en plusieurs tranches et une partie prise en charge par la commune comme l'enfouissement de certains réseaux et les négociations avec les parcelles privées impactées par ce projet. Où en est la ville ?

Monsieur VEROT explique qu'en effet l'enveloppe globale est de 6 millions et ce qui n'est pas pris en charge concerne l'eau potable et les eaux pluviales. Pour la commune il restera les réseaux secs et le foncier nécessaire comme cela est prévu dans la convention prochainement signée avec le Président de l'ECAA et qui sera délibérée en conseil municipal et en conseil communautaire courant décembre.

Concernant le foncier le long de la RD 559 au niveau des commerces, Monsieur GNERUCCI explique qu'il faut travailler sur un consensus pour le réintégrer dans l'emprise foncière globale du projet afin de faire un ensemble reconstitué. Ceci en prenant en compte les souhaits des habitants et leur stationnement.

Mme MIMOUNI demande si les conseillers communautaires de la ville qui siègent à l'agglomération, peuvent solliciter le Président de l'ECAA afin de faire valoir le point de vue de Roquebrune sur Argens.

Monsieur GNERUCCI rassure l'assemblée en expliquant que les Elus siégeant à l'ECAA conscients de l'importance de ce projet seront les porte-paroles de la ville pour aboutir à un projet complet.

Monsieur GORITZ termine les échanges sur le front de mer en demandant aux Elus si les décorations festives installées cette année sur le bord de mer peuvent être multipliées et étalées sur l'ensemble du littoral ?

Monsieur GNERUCCI explique que suite à l'installation de la stèle du Débarquement dans le parc Cazelles et pour les 80 ans, il s'agissait de mettre en valeur cette année marquante du Débarquement d'où l'installation des décorations.

Pour le reste, Monsieur SAVIO complète en expliquant qu'il s'agissait d'une première phase d'installations et que cette opération sera reconduite en 2025 avec l'implantation d'autres décorations sur d'autres secteurs des Issambres.

POINT 2 –TRAVAUX :

1) Réfection de routes 2024 :

Monsieur BROGGI Vice-Président du conseil de quartier Est questionne Monsieur SAVIO Adjoint délégué aux travaux sur l'avancée des travaux en 2024 en voirie.

Monsieur SAVIO expose les travaux de réfection des voies réalisées à ce jour sur le pôle des Issambres :

A ce jour les travaux de voiries réalisés sur les Issambres comprennent les routes du boulevard des Lucioles, de l'avenue des Druides, du boulevard des Tritons, de l'avenue des Grives, ainsi que l'accotement sur l'avenue de la Gaillarde, l'enrochement des Talwegs au Grand Boucharel, et enfin la VRD au niveau de l'école de musique de la Pinède.

Ensuite il y a des travaux en cours au niveau de la place Ottaviani, de l'avenue de Beaupré, du boulevard du Val d'Esquières sur la partie sud avec remise en état des bordures, le boulevard de la Ligurie et en fin l'enrochement du Talweg Impasse du Plat d'Étain. Par ailleurs des travaux sont programmés sur la rue des Virettes, la rue Jean BART, au fond de l'impasse Serpentine, sur l'avenue des Dolmens (1ère tranche), la reprise du pluvial au bout du chemin de la rivière et au niveau du pluvial boulevard du Ver luisant.

Monsieur SAVIO explique que certains travaux ont pris du retard suite aux intempéries néanmoins cela représente un total de travaux aux Issambres (route + pluvial + bas-côtés + enrochements) de 1 963 677.18 €/TTC représentant 5.4 kms de réfection de chaussées. Ces travaux seront terminés en début d'année 2025.

(NB : Depuis le Conseil de quartier, l'avenue de Beaupré, le boulevard du Val d'Esquières, le boulevard de la Ligurie, la rue des Virettes, l'enrochement impasse du Plat d'Étain, le fond de l'impasse Serpentine ainsi que le pluvial boulevard du Ver luisant ont été réalisés et terminés).

Pour rappel, quand les routes représentent un linéaire important, les travaux sont phasés mais seront réalisés en totalité en 2025, (ex : le boulevard du Val d'Esquières).

Question du Public : Sur le bas du Col du Bougnon, il y a la chaussée qui se relève avec les racines de pins, la ville peut-elle réaliser des purges ?

Monsieur SAVIO informe que cette portion de route est à la charge du Conseil Départemental néanmoins la ville va informer leur service de la demande des usagers pour réaliser des travaux de réparation de chaussée.

Monsieur GORITZ demande si solution a été trouvée sur la problématique au niveau de l'entrée et de la sortie du Spar ?

Monsieur GNERUCCI a rencontré le responsable du Spar, et ce dernier s'est engagé à réaliser des aménagements après la réfection de la voie. La ville va suivre l'aménagement car c'est une route très empruntée et très sensible.

Monsieur UBA, Vice-Président du Conseil de quartier Nord demande si les conseillers peuvent disposer d'une cartographie des interventions faites.

Monsieur GNERUCCI informe que cette cartographie existe et qu'elle sera transmise.

Monsieur BROGGI Vice-Président du Conseil de quartier Est demande si un marquage au sol va être réalisé sur l'ensemble de ces voies ?

Monsieur SAVIO explique que le marquage sera réalisé quand cela s'avère nécessaire et sécuritaire.

Madame MIMOUNI Conseillère de quartier Est demande qui choisit les routes requalifiées ?

Monsieur GNERUCCI explique que les voies retenues sont les plus dégradées, les plus utilisées, etc. et les services mixtes avec les interventions des différents gestionnaires. De plus par rapport à l'augmentation de taxe d'habitation des résidences secondaires, Monsieur le Maire s'était engagé à restaurer les voies selon les impôts prélevés et ce qui va être fait.

Par ailleurs Monsieur GNERUCCI informe que la taxe des ordures ménagères a baissé de 17.5 % cette année soit 1 million d'euro d'économie pour les administrés.

Question du public : Concernant l'avenue de la Caravelle, la ville peut-elle envisager la réfection de cette voie ?

Monsieur SAVIO explique que le quartier du Corsaire est en cours de réhabilitation et qu'au fur et à mesure les voies seront refaites.

Monsieur GNERUCCI explique que la ville essaie de rattraper le retard pris mais que les travaux seront réalisés de façon durable. L'an dernier la ville attribuait 700 000 € sur l'ensemble du territoire mais cela ne suffisait pas, c'est pour cela que Monsieur le Maire a souhaité allouer un budget de 3 millions pour les routes sur l'ensemble de la commune.

Question du public : Concernant l'avenue de Beaupré, la totalité n'a pas été faite, pourquoi ?

Monsieur SAVIO explique que sur le bout de cette avenue, une partie de la voie est privée.

Question du public : Concernant l'avenue de la Pomme de pin et la Corniche du Massel, des trous se forment régulièrement, la ville peut-elle planifier les travaux ?

Monsieur SAVIO explique que la rue de la Pomme de pin était programmée en 2024 mais étant donné que Véolia doit exécuter des travaux de dilatation de réseaux en 2025, la ville a permuté cette voie avec la rue des Virettes. Mais elle sera réhabilitée en 2025 après les travaux de Véolia.

Question du public : concernant les incivilités et les dépôts sauvages, la ville peut-elle renforcer les mesures ?

Monsieur GNERUCCI explique que la ville est consciente de ces désagréments. Il ne faut pas hésiter à mettre ce type de constats sur Popvox pour traiter les demandes.

2) Programmation des réfections de routes 2025.

Monsieur SAVIO poursuit la présentation des travaux avec la programmation de 2025. Concernant le programme pluriannuel des routes pour 2025, plusieurs rues sont inscrites à ce jour pour le pôle des Issambres. Ces voies feront l'objet d'un arbitrage des Elus. Le budget alloué sera le même qu'en 2024. Le choix des voies a été fait en fonction des attentes des administrés concernés, de la dangerosité et de l'usure. Une liste précise sera présentée lors du Conseil de quartier de mars 2025.

3) Travaux de l'aménagement de la place des Mouettes : planning ?

Madame BOUVARD explique que la ville a pris en considération les remarques, notamment celles relayées par leurs conseillers de quartier concernant la dangerosité de la piste cyclable passant juste devant l'entrée/sortie de la place sur la RD 559 et concernant le déplacement des poubelles sur le bas-côté de la RD 559 en direction de la Gaillarde, sans possibilité de retournement, avec un étalement de poubelles aériennes bien peu esthétique juste en entrée de commune et des plages.

Le Département a bien entendu la proposition d'un nouveau tracé de la piste cyclable, plus sécurisé car plus visible de tous les côtés par les voitures, passant devant l'avenue de la Tourterelle. De cette façon la suppression des poubelles enterrées n'est plus nécessaire. De plus, il a été fait remarquer par le représentant du Smiddev et Le DGA/DST de la ville que l'emplacement proposé le long de la RD 559 sous la piste cyclable n'était pas suffisamment sécurisé pour le camion de collecte des poubelles en raison du virage en amont et de la vitesse des voitures.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous avons revu notre copie et soumettons un nouveau projet, ce soir. Celui-ci prend en compte l'aménagement de l'entrée de la place avec la suppression du tourne-à-droite (suppression obligatoire comme dans tout le Département) pour ralentir les voitures à l'entrée de la place : l'accès aux conteneurs à verre et carton, sur la RD 559 sera d'autant plus lui aussi sécurisé par une bordure trottoir.

Les poubelles enterrées seront dissimulées par une haie plus esthétique, permettant l'accès de l'autre côté en inversant les couvercles et en dégagant un passage piéton le long de la haie existante qui sera élaguée. Un espace sera réservé devant la nouvelle haie pour le camion de ramassage des poubelles par-dessus cette nouvelle haie. Des haies délimiteront la piste cyclable jusqu'à sa traversée de la place et des places de stationnement occuperont le centre, canalisant ainsi les véhicules arrivant depuis l'avenue de la Crête des Mouettes qui également seront ralentis par une chicane arborée. Une voie d'accès à l'hôtel sera de même bien identifiée.

L'avenue Alexis CARREL sera en sens unique et en sens descendant. Les piétons suivront la piste cyclable car il s'agit d'une voie verte partagée ainsi ils seront sécurisés. Une signalétique sera faite sur l'ensemble du projet pour tranquilliser tous les usagers.

Par ailleurs, la ville a programmé la réfection de la place des Mouettes au Programme Pluriannuel d'Investissement en 2025 et les travaux seront réalisés quand l'ensemble des aménagements auront aboutis.

Monsieur CARAYOL conseiller de quartier Nord, et représentant de la place des Mouettes remercie la ville au nom des riverains concernés et informe qu'une pétition était en cours concernant le déplacement de ces containers et que c'est une annonce positive.

4) Pont de la Garonnette sur la route du Col du Bougnon : réfection prévue par le Département ?

Monsieur BROGGI Vice-président du Conseil de quartier Est demande si un projet de réfection du pont de la Garonnette est prévu car à l'époque il s'agissait d'un passage à gué limitant les inondations ?

Monsieur Gnerucci explique que suite à une étude hydraulique réalisée par le Syndicat Mixte de la Garonnette, il a été défini que le calibre du pont n'avait pas d'impact sur les eaux de ruissellement. En effet, il a été établi que le pont ne se met pas en charge complètement et que de fait, il n'était pas nécessaire de réaliser des travaux à ce niveau mais plutôt en amont et aval de la rivière. Ces travaux d'aménagements sur le RU de la Garonnette permettront de limiter les flux et de réduire la vulnérabilité. A ce jour les travaux sont freinés par deux propriétaires qui ne souhaitent pas vendre leur terrain.

Monsieur GNERUCCI insiste sur le fait que ces travaux limiteront les ruissellements mais néanmoins n'empêcheront pas des cas d'inondations.

Concernant l'embouchure de la Garonnette, Monsieur GNERUCCI explique que des curages seront réalisés tout au long de la période hivernale afin de permettre l'évacuation des eaux de pluies si cela ne se fait pas naturellement.

5) Abaissement de l'éclairage public.

Monsieur BROGGI Vice-président du Conseil de quartier Est questionne Monsieur SAVIO sur le fonctionnement de l'abaissement de l'éclairage public.

Monsieur SAVIO explique que la consommation de ces lampes leds de 70 watts permet une économie pour la commune. A ce jour il y a 1 260 points lumineux connectés sur le pôle des Issambres dont l'intensité est abaissée à 22h00 et jusqu'à 6h00 du matin, ce qui permet une consommation à 20 % de leur puissance soit 10 fois moins qu'auparavant. Les autres points lumineux doivent être remplacés dans le cadre du marché de performance énergétique sur l'ensemble de la commune. (Programme Pluriannuel d'Investissement 2018/2028).

POINT 3 – Vidéosurveillance :

Monsieur Guillaume UBA, Vice-Président du Conseil de quartier Nord poursuit la séance en sollicitant Monsieur GNERUCCI sur le calendrier des implantations et le budget alloué de la vidéosurveillance pour 2025.

Monsieur GNERUCCI explique que l'enveloppe budgétaire de 2025 vient d'être arbitrée par Monsieur le Maire qui a validé la demande de 150 000 € afin de moderniser et valoriser la vidéo aux Issambres. Quand le budget sera voté, le déploiement des caméras débutera avant ou après l'été. Ces caméras seront installées aux entrées et sorties de ville, au niveau de la Gaillarde, au niveau des écoles et de l'espace Robert Manuel et enfin au Bougnon. La ville de Sainte-Maxime ayant installé une caméra en bas du Col du Bougnon il n'est pas nécessaire d'en mettre une.

La priorité est de créer une infrastructure réseau sur le quartier afin d'ensuite y implanter des caméras sur différentes zones.

La technologie de ces appareils a été choisie selon les critères demandés par la Gendarmerie afin de faciliter le travail et optimiser les recherches en cas de délits.

Le choix de la technologie s'est porté sur des lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation système de dôme et caméra classique.

Dans un premier temps, la finalité est d'avoir 6 caméras qui contrôlent les agglomérations. A terme, le déploiement se fera sur davantage de voies et la protection des personnes sera développée.

Pour rappel, l'an dernier la ville avait attribué un budget de 80 000 € à la vidéosurveillance abondé de 170 000 € en fin d'année pour réaliser des travaux de modernisation du logiciel, des serveurs et remplacement des caméras obsolètes soit 250 000 € pour l'année 2024 et pour 2025 le budget accordé sera de 80 000 € + 150 000 € uniquement pour les Issambres représentant ainsi en 2 ans un budget de 480 000€ €.

Monsieur VIAN Conseiller de quartier du Conseil de quartier Est demande si la ville a subi beaucoup de cambriolages cette année ?

Monsieur GNERUCCI informe l'assemblée que le quartier de la Vigie a été impacté. La police municipale a réalisé des actions diverses en collaboration avec la gendarmerie, comme des pédestres jour/nuit ce qui a permis d'appréhender plusieurs délinquants. D'où l'importance de moderniser et développer le parc de vidéosurveillance.

Question du public : Sur le domaine de Varazur, la police municipale n'intervient pas car c'est privé. Quelle est la position des Elus ?

Monsieur GNERUCCI explique que pour les cambriolages la police municipale et la gendarmerie se déplacent de fait. Concernant le stationnement, la voirie étant privée elle est non ouverte à la circulation publique. Néanmoins la ville travaille avec les représentants des

copropriétés pour autoriser des agents assermentés à intervenir dans ces domaines privés et ainsi réaliser de la verbalisation lors de stationnements abusifs.

POINT 4 – Environnement.

Monsieur Hervé BROGGI Vice-Président du Conseil de quartier Est demande aux Elus d'intervenir auprès des propriétaires de la RD 559 pour leurs rappeler l'importance de tailler leur végétation pour valoriser le bord de mer des Issambres.

1) Végétation RD 559.

Monsieur GNERUCCI explique que des actions sont réalisées régulièrement par la Brigade de l'Environnement. Chaque semaine plusieurs courriers sont adressés aux propriétaires pour réaliser des travaux de nettoyage.

La vidéo verbalisation permet de verbaliser tous les auteurs de dépôts identifiés. D'ailleurs à ce jour, 337 PV ont été établis sur l'ensemble de la commune et 112 verbalisations de 235 € ont été établis.

Par ailleurs, Monsieur GNERUCCI informe que des panneaux traduits en 3 langues sont en cours de réalisation pour être installés sur les zones impactées. **L'objectif étant de resensibiliser les usagers et les touristes.**

2) Taxe de débroussaillage :

Concernant le débroussaillage, sur le territoire communal, Monsieur GNERUCCI explique que la ville applique l'obligation légale de débroussaillage et se substitue aux propriétaires pour les zones non regroupées en ASL. Des courriers sont alors envoyés aux propriétaires et si les travaux ne sont pas exécutés la ville fait intervenir une entreprise dans le cadre d'un marché public et mandate alors un titre de paiement aux propriétaires.

La facturation est divisée par le nombre d'habitant étant dans la zone nettoyée ce qui permet un paiement moins important pour chaque propriétaire.

Concernant l'augmentation de cette année, seules les personnes étant dans un rayon de 200 m sont maintenant concernées. Ce nouveau périmètre exclut 66 habitations comparé à l'an dernier.

Les tarifs ont augmenté depuis 2021 sans incidence financière pour les propriétaires, cette situation n'étant pas acceptable, la Municipalité a remis à jour les montants refacturés. En effet, les autres contribuables payant déjà leur débroussaillage, ils n'ont pas à s'acquitter du débroussaillage des autres.

De plus, lors de l'attribution du dernier marché, les prestataires ont augmenté leur tarif ce qui se répercute aussi sur le montant payé.

	2021	2022	2023	2024
coût des travaux	42864	45435,84	39780	51036
nbre de parcelles	450	450	450	384
coût / parcelle	95,25	100,97	88,4	132,91
LRAR	6,09	6,09	6,09	6,09
tarif refacturé	0	70	70	138

coût pour la commune	45603	16677	11020,5	384
----------------------	-------	-------	---------	-----

Pour rappel, l'objectif du débroussaillage est de limiter les apports calorifiques à côté des bâtis afin de limiter l'incidence des incendies.

3) Moustiques : Rappel.

Monsieur BROGGI Vice-Président du Conseil de quartier Est demande si une campagne de traitement pour les moustiques a été réalisée sur le pôle des Issambres ?

Monsieur GNERUCCI explique qu'un traitement a été réalisé en octobre sur le secteur de San Peire/ Cazelles, mandaté par l'Agence Régionale de Santé et non par la ville ou l'agglomération. Il s'agissait d'un traitement lié à la lutte antivectorielle suite à un cas de dengue.

Néanmoins, il rappelle que le service environnement développement durable et démoustication de l'agglomération se rend sur place dès qu'un signalement est fait pour traiter et sensibiliser les administrés aux bons gestes à mettre en œuvre. Des flyers sont disponibles en mairie des Issambres. (ECAA) 04.94.19.31.00.

POINT 5 – Attribution des lots de plage :

Monsieur UBA Vice-Président du Conseil de quartier des Issambres Nord sollicite les élus sur la procédure d'attribution des lots de plage.

1) Comment s'effectue l'attribution des lots de plage ?

Monsieur GNERUCCI explique qu'un cahier des charges est établi, ensuite il y a une ouverture à candidature donc les entreprises répondent et candidatent. Par la suite il y a une analyse des offres, l'établissement d'un classement et qu'à partir de ce moment-là le Maire en a connaissance pour le proposer en conseil municipal.

Cette délégation de service public est composée de membres de la majorité et de l'opposition. Suite à la réunion de cette commission, les lots de plage ont été attribués il y a 3 ans.

Pour rappel le Code de la commande publique repose sur les 3 piliers suivants :

- Égalité de traitement des candidats,
- Transparence des procédures
- Liberté d'accès à la commande publique

Madame MIMOUNI demande pourquoi sur la plage de la Gaillarde, les deux lots de plage sont attribués à des membres d'une même famille ?

Monsieur GNERUCCI explique que des candidats postulent et un classement est établi. Concernant le lot n°6, il y a eu un seul candidat. Et pour le lot n°7, il y a eu 4 candidats et lors du classement établi par la commission, sur l'ensemble des critères, les mieux-disants ont été proposés au conseil municipal pour attribution.

Les négociations se sont faites avec un membre de l'opposition qui a également validé cette étape.

POINT 6 – Transports de bus :

Monsieur UBA Vice-Président du Conseil de quartier Nord, demande si des navettes entre les Issambres et le village peuvent être mises en place pour les élèves du collège ?

Madame BOUVARD explique que l'organisation des transports relève de l'agglomération Estérel Côte d'Azur néanmoins des propositions dont la ville attend la réponse ont été soumises. Un retour sera fait au conseil des 3 quartiers.

POINT 7 – Mutuelle de santé communale :

Monsieur Hervé BROGGI Vice-Président du Conseil de quartier Est interroge les Elus sur la mise en place de la Mutuelle de santé communale.

Madame Sylvie LELEU, Conseillère Municipale informe que cette mutuelle communale est une complémentaire santé mise en place par une commune, au profit de ses habitants. Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Les communes qui mettent en place ce dispositif le font avant tout pour faciliter l'accès à la complémentaire santé.

Avec la baisse constante des niveaux de remboursement du régime général de Sécurité sociale, il devient de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé. Pour venir en aide ses habitants, la Ville de Roquebrune sur Argens, via son CCAS, met en place une « mutuelle communale » compétitive sans conditions.

Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. L'objectif est de renforcer l'accès aux soins pour les habitants. L'avantage est que c'est une négociation de groupe tout en étant individuelle.

La mutuelle JUST a été retenue, elle est spécialisée dans le type de contrat solidarité. Par ailleurs il n'y a pas de délais de carence pour les remboursements et les usagers pourront bénéficier de conseils et d'échanges avec des interlocuteurs présents sur la commune bien souvent au sein du CCAS ou dans les mairies annexes et ce, à raison d'une ½ journée par semaine et par quartier.

Un marché public a été ouvert pour que les mutuelles se positionnent. La commune n'a aucun engagement pris avec cette mutuelle, il s'agit de proposer une prestation de service à moindre coût pour les usagers. A noter que plus il y aura d'adhérents et plus les tarifs seront intéressants.

Les prochaines dates à retenir sont la signature de la convention avec la mutuelle Just le 28/11/2024, ensuite il y aura une réunion publique le Mardi 7 janvier 2025 où les administrés pourront venir se renseigner et enfin une campagne de communication se déroulera courant janvier 2025.

Monsieur GNERUCCI remercie les conseillers et les administrés présents ce soir pour les échanges et invite l'ensemble des personnes à poursuivre autour d'un apéritif convivial.

La séance se termine à 20h30.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

**MAIRIE ANNEXE
DE LA BOUVERIE**

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 50 28

**MAIRIE ANNEXE
DES ISSAMBRES**

Place San Peïre
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 55 07 16

mairie@mairie-roquebrune-argens.fr • www.roquebrune.com • www.roqinfo.fr

